



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 avril 2022

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 20

Représentés : 3

Absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le 12 avril et à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 06 avril 2022, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY - Benoît PEIGNÉ - Magalie PEZZOTTA - Matthieu ROLLET - Catherine GUTIERREZ - Christophe BOUQUIN-JAFFRE - Pierrette BROSE - Céline POMMERET-CHAUSSIN - Florence DALLY-DELÉGLISE - Françoise DURAND - Fabrice RAPHANEL - Fabienne PIRON - Julien MONTEIL - Véronique VAILLANT - Arnaud BROYER - Claudette GUSELLA - Gilles LATTARD - Andrée CARRIER - Jérémy DEREMETZ - Théo COCHET

Étaient absents excusés : Cédric BADIN (pouvoir à Matthieu ROLLET), Catherine TEDESCHI (pouvoir à Renaud DUMAY), Johan PIOLLET (pouvoir à Andrée CARRIER)

Secrétaire de séance : Jérémy DEREMETZ

N°2022.04.12.01 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - COMMUNE

1. **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2021 de la commune

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		63 613,38				63 613,38
Opérations réalisées sur l'exercice	747 428,00	177 592,26	1 800 316,68	1 897 765,38	2 547 744,68	2 075 357,64
Résultat de l'exercice	569 835,74			97 448,70	472 387,04	
Résultats reportés N-1		111 105,13		1 397 809,87		1 508 915,00
Résultats de clôture N	458 730,61			1 495 258,57		1 036 527,96
Restes à réaliser	170 544,99	230 216,94			170 544,99	230 216,94
Totaux cumulés	917 972,99	518 914,33	1 800 316,68	3 295 575,25	2 718 289,67	3 814 489,58
Résultats définitifs	399 058,66			1 495 258,57		1 096 199,91

2. **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.

4. **RECONNAIT** qu'il y a des restes à réaliser.
5. **ARRÊTE** les résultats définitifs du **compte administratif 2021 de la commune** tels que résumés ci-dessus.

N°2022.04.12.02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - CAMPING

1. **DONNE ACTE** de la présentation du compte administratif 2021 du camping

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Affectation du résultat N-1 pour mémoire		8 083,96				8 083,96
Opérations réalisées sur l'exercice	34 494,31	8 083,96	14 890,20	23 079,80	49 384,51	31 163,76
Résultat de l'exercice	26 410,35			8 189,60	18 220,75	
Résultats reportés N-1		4 656,22		47 800,76		52 456,98
Résultats de clôture N	21 754,13			55 990,36		34 236,23
Restes à réaliser	23 584,00	36 191,00			23 584,00	36 191,00
Totaux cumulés	58 078,31	48 931,18	14 890,20	70 880,56	72 968,51	119 811,74
Résultats définitifs	9 147,13			55 990,36		46 843,23

2. **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. **APPROUVE** le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières annexé au compte administratif, conformément à l'article L 2241-1 du CGCT.
4. **RECONNAIT** qu'il y a des restes à réaliser.
5. **ARRÊTE** les résultats définitifs du **compte administratif 2021 du camping** tels que résumés ci-dessus.

N°2022.04.12.03 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - COMMUNE

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 pour la commune par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part

N°2022.04.12.04 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 - CAMPING

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 pour le camping par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part

N°2022.04.12.05 – BUDGET COMMUNE 2022 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2021

CONSTATE les affectations et reports de résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :
⇒ **- 458 730,61 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement :
⇒ **+ 399 058,66 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté :
⇒ **+ 1 096 199,91 euros**

N°2022.04.12.06 – BUDGET CAMPING 2022 – AFFECTATION ET REPORT DES RESULTATS 2021

CONSTATE les affectations et reports de résultats comme suit :

DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Report du solde d'investissement au compte 001 (D) - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :
⇒ **- 21 754,13 euros**
- Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 (R) pour le besoin de financement de la section d'investissement :
⇒ **+ 9 147,13 euros**

DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement au compte 002 (R) - Résultat de fonctionnement reporté :
⇒ **+ 46 843,23 euros**

N°2022.04.12.07 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 sans modification par rapport aux taux votés en 2021, soit :

- **28,35 %** pour la taxe sur le foncier bâti (TFB)
- **38,10 %** pour la taxe sur le foncier non bâti (TFNB)

N°2022.04.12.08 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - COMMUNE

APPROUVE le budget primitif de la commune pour l'exercice 2022.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **2 917 275,91 euros**
INVESTISSEMENT : **1 661 750,48 euros**

N°2022.04.12.09 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - CAMPING

APPROUVE le budget primitif du camping pour l'exercice 2022.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et en investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT : **66 843,23 euros**
INVESTISSEMENT : **176 738,13 euros**

N°2022.04.12.10 – DELEGATIONS SUPPLÉMENTAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

ABROGE la délibération n° 2022.01.27.01 du 27 janvier 2022

DONNE délégations supplémentaires au Maire pour :

- Fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;
- Procéder, dans la limite de 200 000€ par opération, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

- Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- Exercer ou déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans la limite de 200 000€ par opération, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- Procéder, pour toutes constructions dans la limite d'une emprise au sol de 150 m², au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

PREVOIT qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, ces délégations seront exercées par le 1er Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er Adjoint, ces délégations seront exercées par le 2ème Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er et 2ème Adjoints, ces délégations seront exercées par le 3ème Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er, 2ème et du 3ème Adjoints, ces délégations seront exercées par le 4ème Adjoint. Qu'en cas d'absence du Maire et du 1er, 2ème, 3ème et 4ème Adjoints, ces délégations seront exercées par le 5ème Adjoint.

RAPPELLE que, lors de chaque réunion du conseil municipal, le Maire rendra compte des attributions exercées par délégation du conseil municipal

N°2022.04.12.11 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRAVAUX ET DE PLAN DE GESTION AVEC LE SRDCBS

AUTORISE la signature d'une convention de travaux et plan de gestion pour la lutte contre les espèces végétales invasives (Hydrocotyle fausse renoncule) entre la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, représentée par son Maire, M. Renaud DUMAY et le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS), représenté par le Président, M. Jean-Michel LUX, Maître d'ouvrage de l'opération

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Président du Syndicat de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) et tous documents y afférent

N°2022.04.12.12 – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AO N°299 AU PROFIT DE LA SCI CEREGRAIN

DECIDE de vendre la parcelle cadastrée section AO n°299 d'une superficie de 94 m² à la SCI CEREGRAIN, Représentée par Monsieur Jean-Paul VESSILLER, Directeur Investissements et Immobilier, pour un prix total de 4 500 € HT

DECIDE que les frais de notaires et de bornage liés à cette vente sont à la charge de l'acquéreur

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant et à effectuer toutes les démarches nécessaires à ladite cession

PRECISE que la SCI CEREGRAIN mandatera le même notaire de la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne

N°2022.04.12.13 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DU CHENIL COMMUNAL AVEC LA VILLE DE THOISSEY

AUTORISE la signature d'une convention de mutualisation du chenil communal entre la commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne, représentée par son Maire, M. Renaud DUMAY et la Ville de Thoissey, représentée par son Maire, Mme Anne TURREL.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention avec le Maire de la Ville de Thoissey et tous documents y afférent

N°2022.04.12.14 – ADOPTION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A COMPTER DU 1^{ER} MAI 2022

ACCEPTE les propositions de :

- Augmentation de la quotité de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 18h00 à 35h00 par semaine (temps complet)
- Augmentation de la quotité de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 32h00 à 35h00 par semaine (temps complet)
- Augmentation de la quotité de travail d'un emploi permanent à temps non complet d'un poste d'adjoint d'animation territorial de 21h00 à 32h00 par semaine (temps non complet)

FIXE le tableau des emplois permanents suivants, à effet au 1^{er} mai 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives

TABLEAU DES EMPLOIS à compter du 1er mai 2022								
Postes permanents								
Filière	Cadre d'emploi	Affectation	Titulaire / contractuel	Catégorie	Temps de travail	Postes ouverts	Postes pourvus	Postes vacants
Administrative	Attaché	Responsable administratif et financier	T ou C	A	TC	1		1
	Rédacteur	Responsable administratif et financier	T ou C	B	TC	1		1
	Attaché	Urbanisme	T ou C	A	TC	1		1
	Rédacteur	Urba., état civil, cimetière, élections, accueil	T ou C	B	TC	1		1
	Rédacteur	Etat civil, élections, accueil	T	B	24h (TNC)	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Urba., état civil, cimetière, élections, accueil	T	C	TC	2	1	1
	Adjoint administratif territorial	Accueil secrétariat	T	C	TC	1	1	
	Adjoint administratif territorial	Paie, comptabilité	T	C	TC	1	1	
Police municipale	Brigadier-chef principal	Police Municipale	T	C	TC	1	1	
Sanitaire et Sociale - Ecole	A.T.S.E.M.	Ecole	T	C	TC	1	1	
	A.T.S.E.M.	Ecole	T	C	30h	1	1	
Animation	Animateur / adjoint d'animation	Ecole / centre de loisirs / périscolaire	C	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Centre de loisirs	T	C	TC	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Centre de loisirs	T	C	32h00	1	1	
	Adjoint d'animation territorial	Centre de loisirs	T	C	35h00	1	1	
Technique	Adjoint technique territorial	Service Technique	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Service Technique	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Service Technique	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Service Technique	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Service Technique	T ou C	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, centre de loisirs	T	C	TC	1	1	
	Adjoint technique territorial	Entretien des locaux, centre de loisirs	C	C	24h	1	1	
	Adjoint technique territorial	Ecole	T	C	28h	1	1	
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Bibliothèque	T ou C	C	35h	1	1	
Précisions : les ATEA ont un TC de 20h / semaine	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	Ecole de musique	T	B	TC	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	Ecole de musique	T	B	3,25h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	Ecole de musique	T	B	6,29h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	Ecole de musique	T	B	6h	1	1	
	Assistant d'enseignement artistique (ATEA)	Ecole de musique	T	B	7h	1	1	
Total						30	25	5

N°2022.04.12.15 – DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

PREND ACTE qu'un débat a eu lieu

ADOPTÉ les orientations de cadrage suivantes :

Modalités de mise en œuvre :

1. Création et diffusion d'un questionnaire à l'ensemble du personnel, dont les résultats serviront d'appui aux échanges et aux propositions pour la mise en œuvre de la participation financière de l'employeur (niveau de participation, modulation sociale ou familiale, prise en compte des agents retraités ou non, etc.)

2. Un contrat de groupe à l'échelle du territoire ne serait pas pertinent au regard du nombre d'agents et de la charge de travail induite. Si le Centre de Gestion de l'Ain s'engage dans une procédure collective, la Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne pourra souscrire à cette convention de participation, pour un ou plusieurs risques, si les conditions lui semblent satisfaisantes. A défaut, la participation financière pourra être envisagée dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Instances à mobiliser :

1. Travaux à mener par un éventuel groupe de travail composé d'élus municipaux et d'agents qui pourra conduire cette étude à partir de 2022 et les années suivantes. Il est précisé qu'il conviendrait que les membres du groupe de travail s'engagent à conduire cette réflexion durant l'année 2022 et les années suivantes, compte tenu de la complexité du sujet.
2. Travaux à mener en collaboration avec le Centre de Gestion de l'Ain et l'Association des Maires de l'Ain

Planification :

Il n'est pas exclu de prévoir une application par anticipation sur les délais légaux (prévoyance 2025 et santé 2026), mais cette hypothèse sera confirmée après une première étape préparatoire permettant de bien identifier les enjeux et les délais, qui permettront de définir ultérieurement les années de mise en place de ces 2 dispositifs. Quelles que soient les dates retenues, il conviendra de mettre en place d'un programme de travail permettant de préparer ces échéances, comprenant comme première étape le questionnaire au personnel et impliquant les instances désignées.

N°2022.04.12.16 – DEFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE REGULATION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

DECIDE de définir une politique de régulation des collections de de la Médiathèque Municipale et de définir ainsi qu'il suit les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections. Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion du fonds documentaire, concerne :

- un mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse) ;
- un contenu manifestement obsolète et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche : les ouvrages éliminés ou remplacés pour cette raison seront détruits et, si possible, valorisés comme papier à recycler ;
- le nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins : les ouvrages éliminés pour cette raison seront proposés en don aux particuliers et aux institutions qui pourraient en avoir besoin (petites bibliothèques, hôpitaux, maisons de retraite, associations, fondations, etc.) ou, à défaut détruits et, si possible valorisés comme papier à recycler ;
- les documents ne correspondant plus à la demande du public, déterminés par les statistiques d'emprunt.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la commune, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés. Les ouvrages pour lesquels il ne peut être envisagé de don ou de recyclage doivent pouvoir être détruits sans délai.

Dans tous les cas, l'élimination d'ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titres et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste papier ou numérique ;

DECIDE de charger Madame Aurore CIVARD, Responsable de la Médiathèque Municipale, à procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

N°2022.04.12.17 – RENOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022, pour le projet de rénovation de la toiture du centre culturel située, Place de la Culture 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne	20 348,88 €	20 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		20 348,88 €	20 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	50 872,18 €	50 %
Etat - autre	DGD	30 523,31€	30 %
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		81 395,49 €	80 %
TOTAL HT		101 744,37 €	100,00 %

N°2022.04.12.18 – INSTALLATION DE NOUVELLES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022, pour le projet d'installation de nouvelles caméras de vidéoprotection dans la Rue de Crénans et la Place Georges Agniel

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		3 414,60 €	20 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		3 414,60 €	20 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	13 658,40 €	80 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		13 658,40 €	50 %
TOTAL HT		17 073,00 €	100,00 %

N°2022.04.12.19 – AMENAGEMENT ET ACCESSIBILITE DU PARKING DU CESSEZ-LE-FEU : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022, pour le projet d'aménagement et d'accessibilité du parking du Cessez-le-Feu

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		131 850,00 €	32,10 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		131 850,00 €	32,10 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	205 500 €	50 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental	Notifiée	73 650,00€	17,9 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		279 150,00 €	67,90 %
TOTAL HT		411 000,00 €	100 %

N°2022.04.12.20 – AMENAGEMENT D'UNE STRUCTURE JEUX POUR ENFANTS : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022, pour le projet d'aménagement et d'installation d'une structure jeux pour enfants au droit du Parc du Moulin Neuf et du Camping Municipal

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		2 500 €	50 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		2 500 €	50 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	2 500 €	50 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		2500 €	50 %
TOTAL HT		5 000 €	100 %

N°2022.04.12.21 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE AU DROIT DU MOULIN NEUF : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2022, pour le projet d'accessibilité de l'Espace de Loisirs du Moulin Neuf, du parcours sportif des Echudes et du Foyer Paroissial.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		1 332 €	20 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		1 332 €	20 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	5 328 €	80 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		5 328 €	80%
TOTAL HT		6 660 €	100 %

N°2022.04.12.22 – TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEOPROJECTION ET SONORISATION DANS LA SALLE DE LA LYRE : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022, pour le projet d'installation d'un système de vidéoprotection et de sonorisation dans la salle de la Lyre.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		2 498,75 €	50 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		2 498,75 €	50 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	2 498,75 €	50 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		2 498,50 €	50%
TOTAL HT		4 997,50 €	100 %

N°2022.04.12.23 – TRAVAUX DE REFECTION DES FACADES DE 3 LAVOIRS ET UN PUIT : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2022, pour le projet de réfection des façades des lavoirs de Valenciennes, Illards et Romaneins ainsi que du puit situé au carrefour des feux de la rue de la Libération

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DETR défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		5 591,00 €	22,60 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		2 498,75 €	50 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	12 372,00 €	50 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		6 781,00€	27,40 %
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		19 153,00 €	77,40 %
TOTAL HT		24 744,00 €	100 %

N°2022.04.12.24 – INSTALLATION D'UN DAE AU MOULIN NEUF : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposé une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DSIL 2022, pour le projet d'installation d'un DAE au droit de l'Espace de Loisirs du Moulin Neuf.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		257,40 €	20 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		257,40 €	20 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DSIL	1 029,60 €	80 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		1029,60 €	80 %
TOTAL HT		1 287 €	100 %

N°2022.04.12.25 – RENOVATION DE LA TOITURE DU CENTRE CULTUREL : DEMANDE DE SUBVENTION DGD 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), pour le projet de rénovation de la toiture du centre culturel située, Place de la Culture 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DGD défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres	Commune de Saint-Didier-sur-Chalaronne	20 348,88 €	20 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		20 348,88 €	20 %
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR	50 872,18 €	50 %
Etat - autre	DGD	30 523,31€	30 %
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		81 395,49 €	80 %
TOTAL HT		101 744.37 €	100,00 %

N°2022.04.12.26 – INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES MAIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022

AUTORISE Monsieur le Maire a déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre de la DSIL 2022, pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment de la mairie située 1, Place de la Fontaine 01140 SAINT DIDIER SUR CHALARONNE.

APPROUVE le plan de financement au titre de la demande de subvention DSIL défini comme suit :

Sources	Libellés	Montant	Taux
Fonds propres		16 392.89 €	60 %
Emprunts		- €	
Sous-total autofinancement		€	%
Union Européenne		- €	
Etat – DETR ou DSIL	DETR-DSIL	10 928.59 €	40 %
Etat - autre		- €	
Conseil Régional		- €	
Conseil Départemental		- €	%
Fonds de concours CC ou CA		- €	
Autres		- €	
Sous-Total Subventions Publiques*		€	%
TOTAL HT		27 321.48 €	100 %

N°2022.04.12.27 – COMPTE-RENDU DES ATTRIBUTIONS EXERCÉES DE L'ORGANE DELIBERANT

PREND ACTE des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu aux décisions suivantes :

<u>Date</u>	<u>Nom</u>	<u>Objet</u>	<u>Montant en € HT</u>
01/02/2022	Adelya	Produits hygiènes	1 936,40
01/02/2022	Florafruit SARL	Plantations printemps	2 858,07
01/02/2022	TMF	Travaux camping	480,00
01/02/2022	Horloge Plaine	Horloge église	1 388,53
07/02/2022	PVP	Plaque aluminium	319,52
07/02/2022	FERMOB	Bancs Louisiane	1 401,47
07/02/2022	BRESSE FROID	Intervention lave vaisselle cantine scolaire	553,07
11/02/2022	SCHILLER	Capteur d'analyse de la qualité de l'air	290,00
11/02/2022	Duferco Morel Quincaillerie	Vêtements de travail pour les services techniques	1 209,80
15/02/2022	Signaux girod	Panneaux de signalisation	281,13
17/02/2022	Aptys	Ordinateur portable	535,00
25/02/2022	Fabricconcept	2 mains-courantes	720,00
25/02/2022	Duferco	Perforateur	210,00
07/03/2022	LE PROGRES	Abonnement pro web	194,91
08/03/2022	Signaux girod	Panneaux de signalisation	221,28
08/03/2022	PVP	Achat d'une plaque	130,5
09/03/2022	NUEES D'IMAGE	Ecran gonflable	2238
09/03/2022	Influence Communication	Dépôt INPI et Dépôt Nom de domaine	501,67
09/03/2022	MITRE Sébastien	Prestation de service "Esti Val de Saône"	3000
09/03/2022	GROUPE ASPP	Agent de sécurité	1060
09/03/2022	Association ZIK A BRAC	Animation ESTI VAL DE SAONE	1848
09/03/2022	GREG CARICATURISTE	Livraison de caricatures pour les Esti Val de Saône	460
14/03/2022	SUEZ	Pose d'un regard jardins partagés	860,33
16/03/2022	Signaux girod	Tube d'acier et Bouchon plastique	251,3
16/03/2022	MIROITERIE SERRE	Isolant école F, Dolto	409,3
17/03/2022	Little big show	Spectacle	2000
18/03/2022	Cabinet Philippe Petit	DSP camping municipal	1080
25/03/2022	SMIDOM	Prêt bacs poubelles	263,68
25/03/2022	ID PRODUCTION	Location grands jeux en bois	400

25/03/2022	TLVC - Tribute Les Veilles Canailles	Prestation musicale	700
25/03/2022	FACTORY	Prestation FreeJump	1364
25/03/2022	France FEUX	Feux d'artifice du 26 juillet 2022	4166,67
30/03/2022	SOCOTEC	Vérification périodique des installations électriques - Rue des Illard	200
01/04/2022	SODEXO	Repas école Dolto	13661,32
05/04/2022	CBI Diffusion	Tableau liège cadre Alu	92
05/04/2022	CBI Diffusion	Mobiliers - Bureaux	2299,91
05/04/2022	CBI Diffusion	Mobiliers - Bureaux	1883,19
05/04/2022	CBI Diffusion	Poteaux de guidage	1702,00
06/04/2022	GARRY	Réparations	1880,71

Le Maire, considérant la délibération n° 2020.06.11.02 du 11 juin 2020 qui donne délégation pour décider des refus de préemption rend compte des décisions de refus prises conformément à l'article L 2122-23 du CGCT :

Numéro	Type	Dépôt ↓	Demandeur	Commune	Etape en cours	Date d'échéance
DIA00134822V0014	DIA	28/03/2022	SCI CARRON C. S. R.	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Instruction DIA	07/04/2022
DIA00134822V0013	DIA	18/02/2022	Dynacité - Office public de l'habitat de l'Ain	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Instruction DIA	28/02/2022
DIA00134822V0012	DIA	02/02/2022	SEMCODA	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Instruction DIA	12/02/2022
DIA00134822V0008	DIA	02/02/2022	LORON PASCAL	SAINT DIDIER SUR CHALARONNE	Instruction DIA	12/02/2022

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 23 avril 2022

Le Maire,

Renaud DUMAY

AFFICHE du :

ou :